

PÉDAGOGIE & ANDRAGOGIE

Parcours de reconversion guidée

Aussi écrit : parcours de reconversion guidée - reconversion guidée - reconversion accompagnée - parcours de reconversion accompagnée

DÉFINITION

Un parcours de reconversion guidée est une formation structurée autour d'un changement de métier, qui combine trois volets : la découverte du secteur visé, la montée en compétences vers le nouveau métier, et un accompagnement (orientation, démarches administratives, financement). L'objectif est d'éviter que l'adulte affronte seul la complexité d'un changement de voie. Ce type de parcours existe sous diverses formes dans l'écosystème de la formation professionnelle française - via France Travail, les OPCO, les Régions et les organismes de formation - et s'appuie souvent sur des dispositifs comme le CEP, le bilan de compétences ou le Projet de Transition Professionnelle.

Changer de métier seul, c'est possible. C'est aussi le chemin où l'on se perd le plus vite : quel secteur viser vraiment, quelle formation y mène, comment la financer, que devient le revenu pendant ce temps. Un parcours de reconversion guidée répond à ces questions en même temps, en articulant trois choses : la découverte du secteur visé, la montée en compétences vers le nouveau métier, et un accompagnement des démarches. Ce n'est pas un dispositif unique inscrit dans un texte de loi. C'est une logique partagée par plusieurs acteurs de la formation professionnelle française, chacun avec son rôle.

Qui fait quoi dans l'accompagnement

Aucune de ces briques ne fait tout. Comprendre leur rôle évite de chercher au mauvais endroit ce qu'une autre apporte déjà.

Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

- Ce qu'elle apporte : Oriente gratuitement, avant toute décision
- Qui la mobilise : Toute personne active ou en recherche d'emploi

Bilan de compétences

- Ce qu'elle apporte : Clarifie le projet et le métier visé
- Qui la mobilise : Salarié ou demandeur d'emploi qui hésite encore

Projet de Transition Professionnelle (PTP)

- Ce qu'elle apporte : Finance la reconversion elle-même, formation et revenu compris
- Qui la mobilise : Salarié en poste qui change de métier

Parcours propre France Travail ou OPCO

- Ce qu'elle apporte : Accompagnement intégré : formation, suivi, démarches administratives
- Qui la mobilise : Demandeur d'emploi suivi par France Travail, salarié via son OPCO

Trois volets, pas un seul

La découverte vient en premier : comprendre le réel d'un métier avant de s'y engager, au-delà de l'idée qu'on s'en fait. Vient ensuite la montée en compétences, par une formation adaptée au niveau de départ de l'adulte - pas un programme standard appliqué sans regard sur ce que la personne sait déjà faire. Enfin l'accompagnement, qui sécurise les démarches et le financement pendant que l'adulte se concentre sur l'apprentissage. Retirer un des trois volets ne raccourcit pas le parcours, il le fragilise : sans découverte, on monte en compétences dans la mauvaise direction ; sans accompagnement, la meilleure formation du monde peut échouer sur un dossier de

financement mal monté.

L'ordre qui compte

Clarifier avant de se former, se former avant de postuler. Cet ordre n'est pas une préférence de méthode, c'est ce qui évite de payer deux fois le prix de l'improvisation. Le CEP et le bilan de compétences interviennent en amont, sur la clarification. Le PTP et les parcours propres à France Travail ou aux OPCO interviennent ensuite, sur le financement et le suivi de la formation. Inverser l'ordre - se former avant de savoir pourquoi - est la source la plus fréquente d'un parcours qui n'aboutit pas.

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans, salarié, qui envisage un changement de métier

Il est en poste depuis quinze ans, dans un secteur qu'il connaît par coeur mais qui ne lui donne plus envie de se lever le matin. Il ne sait pas encore vers quoi aller. Un CEP l'aide à formuler des pistes sans engager de démarche lourde. Un bilan de compétences affine ensuite le projet et le confronte à la réalité du marché. S'il confirme sa décision, le PTP peut financer la formation et maintenir une partie de son revenu pendant la transition - parce qu'il reste salarié au moment où il engage la démarche.

Une femme de 39 ans, sans emploi, qui vise un secteur qu'elle ne connaît pas encore

Elle sort d'un métier qu'elle a exercé longtemps mais qui a disparu de son bassin d'emploi. Elle n'a pas de PTP à mobiliser puisqu'elle n'est pas salariée. Le parcours propre de France Travail prend le relais : orientation, découverte du secteur visé, formation, et suivi administratif intégré. Le CEP reste accessible en parallèle, pour garder un regard extérieur sur le projet pendant que le parcours avance.

Les erreurs fréquentes

- Sauter l'étape de découverte et s'inscrire directement en formation, sur la base d'une idée du métier plutôt que de sa réalité.
- Confondre « guidée » et « à votre place » : personne ne peut décider pour vous, ni suivre la formation à votre place.
- Choisir un parcours qui promet une reconversion rapide et sans effort : le signal d'alerte, pas la garantie.
- Attendre d'être en formation pour se poser la question du financement, alors que CEP, bilan et PTP existent pour la traiter en amont.
- Ne mobiliser qu'une seule brique de l'accompagnement en pensant qu'elle couvre tout, alors que chacune a un rôle précis.

Pour votre reconversion

- La méthode pour clarifier avant de se former
- Reconversion professionnelle : la page de référence
- Le Conseil en Évolution Professionnelle
- Le bilan de compétences
- Le Projet de Transition Professionnelle

À RETENIR

- Un parcours de reconversion guidée combine trois volets : découverte du secteur, montée en compétences et accompagnement des démarches.
- Cette logique est partagée par plusieurs acteurs français : CEP, bilan de compétences, Projet de Transition Professionnelle, France Travail, OPCO - chacun avec un rôle distinct.
- « Guidée » ne veut pas dire « à votre place » : ni la décision de changer de métier, ni l'effort de se former

ne se délèguent.

- L'ordre qui fonctionne est de clarifier avant de se former, puis de se former avant de postuler.
- Un salarié mobilise plutôt le PTP pour financer sa reconversion ; une personne sans emploi passe par le parcours propre de France Travail.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- France Travail - Se reconvertir et accéder à la formation <https://www.francetravail.fr/> (consulté 2026-07-03)
- Service-public.fr - Reconversion professionnelle et dispositifs d'accompagnement <https://www.service-public.fr/> (consulté 2026-07-03)

ACADÉMIQUES

- Céreq - Parcours de reconversion et accompagnement des adultes <https://www.cereq.fr/> (consulté 2026-07-03)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/parcours-reconversion-guidee
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF